Paris, avait à redresser toutes les mesures qui ont été prises, et à pourvoir aux énormes dépenses nécessaires par la révolution. La besogne ne sera pas facile.

Au nom du peuple français,

Le président du conseil des ministres chargé du pouvoir exécutif,

Vu l'article 1er du décret de l'Assemblée nationale du 3 de ce mois,

Vu le rapport du ministre de l'intérieur,

Arrête :

Art. 1er. Sont nommés membres de la commission municipale et départementale, chargés d'exercer provisoirement les fonctions attribuées au conseil général de la Seine et au conseil municipal de Paris,

Les citoyens :

Arago, ancien membre du conseil municipal de Paris.
Chevalier, *id.*
Delestre, *id.*
Duperier, *id.*
Galis, *id.*
Say (Horace), *id.*
Ségalas, *id.*
Thayer (Edouard), *id.*
Thierry, *id.*
Considérant, *id.*
Mortimer-Ternaux, *id.*
Boulay (de la Meurthe), *id.*
Lanquetin, *id.*
Biant, *id.*
Buchez, représentant du peuple.
Proussard, *id.*
Vaulabelle, *id.*
Ferdinand de Lasteyrie, *id.*
Vavin, *id.*
Guinard, *id.*
Peupin, *id.*
Carnot, *id.*
Philippe Lebas, membre de l'Institut.
Littré, *id.*
Lionville, représentant du peuple.
Outin, manufacturier.
Chevallon, représentant du peuple.
Moreau, ex-maire du 7e arrondissement.
Bourdon.
Rumpod de la Croisette, colonel de la 4e légion.
Duvergier, avocat.
Peloux, membre de l'Institut.
Boussel, représentant du peuple.
Péan, *id.*
Boulatignier, *id.*, conseiller d'Etat.

Art. 2. Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, à l'Hôtel de la présidence, le 4 juillet 1848.

E. CAVAIGNAC.

Le ministre de l'intérieur,
SÉNART.

Si Jacques Bonhomme avait quelques millions à sa disposition, il les partagerait entre :

1° M. Cabet, s'il s'engageait à emmener quelque part beaucoup de socialistes communistes pour fonder la communauté icarienne qui doit faire le bonheur de l'humanité ;

2° M. Pierre Leroux, s'il s'engageait à emmener quelque part les socialistes communistes qui ont conservé la foi dans le système de la Triade ;

3° M. Considérant, s'il voulait emmener quelque part les socialistes phalanstériens qui ont comme lui foi dans le système de Fourier ;

4° M. Louis Blanc, s'il voulait se mettre à la tête de tous ceux qui veulent organiser le travail comme lui ;

5° A M. Proudhon, à condition qu'il organiserait sa grande banque d'échange ;

6° A MM. Caussidière, Lagrange, Raspail, Blanqui, Thoré, etc., s'ils voulaient emmener des hommes de bonne volonté pour former quelque part la *cernie République* de leur choix.

Il y a des gens qui prétendent que les désastres de la France proviennent à l'intérieur. Ces gens-là se trompent. L'Angleterre, au lieu d'exporter plus de marchandises que de coutume, depuis quatre mois, en exporte moins. Dans le dernier trimestre, la diminution du revenu de la douane anglaise a été de 500 000 livres sterlings (12 millions 500.000 francs). Aussi les Anglais ont-ils été très charmés d'avoir vu le général Cavaignac arriver aux affaires, car ils sont persuadés que la fin de la crise en France amènera la fin de la crise en Angleterre.

Montaigne disait : *Le prouffit de l'un fait le dommage de l'autre.* Montaigne avait tort. Il y a entre les nations une immuable solidarité dans les souffrances aussi bien que dans la prospérité.

Ce qui fait que nous ne devons jamais souhaiter du mal aux autres nations, car ce serait nous en souhaiter à nous-mêmes.

CHRONIQUE POLITIQUE

JACQUES BONHOMME A L'ASSEMBLÉE NATIONALE. — Jacques Bonhomme continue à suivre attentivement les séances de l'Assemblée nationale, et de jour en jour il est mieux persuadé des bonnes intentions et du bon esprit des représentants du peuple. S'ils ne font pas tout le bien qu'on attendait d'eux, ce n'est point mauvaise volonté, c'est faute de savoir au juste ce qui est bon à faire. La majorité de l'Assemblée se compose de gens raisonnables qui craignent naturellement de se jeter dans des expériences hasardeuses, où le peuple pourrait fort bien laisser le peu qu'il possède au lieu d'y faire fortune. Jacques Bonhomme approuve beaucoup la prudence et la circonspection de l'Assemblée nationale à l'endroit des systèmes qui promettent au peuple plus de beurre que de pain. Lui aussi se défie grandement des systèmes et de ceux qui les font. Cependant il fait exception pour un seul, pour le système Franklin. Qui est-ce que le système de Franklin? Mon Dieu, c'est simple comme bonjour, et cela peut s'exposer en quatre mots. Franklin était, comme le savent la plupart des lecteurs de Jacques Bonhomme, un simple ouvrier imprimeur qui est devenu un des plus grands hommes d'Etat de la République américaine. Or, Franklin avait remarqué que le meilleur procédé à suivre pour arriver à la fortune, c'est de vivre sobrement et d'économiser sur ses dépenses. Ce procédé-là, dont il avait fait usage pour lui-même, et dont il s'était bien trouvé, il le conseillait aux gouvernements aussi bien qu'aux particuliers. Soyez économes des deniers du peuple, disait-il sans cesse, *gouvernez-le à bon marché, car il sera toujours d'autant plus riche que vous lui prendrez moins.*

Jacques Bonhomme engage les représentants du peuple à avoir toujours présent à l'esprit ce conseil de Franklin, lorsqu'il s'agira de voter de nouvelles dépenses. Jacques Bonhomme est persuadé que la France pourrait être gouvernée moyennant un milliard tout au plus chaque année, et il lui en coûte aujourd'hui près du double! Des économies donc, citoyens représentants, des économies toujours et sur toutes choses!

Jacques Bonhomme ne dira rien de ce qui s'est passé dans la semaine précédente. A quoi bon revenir sur des événements funestes? Il faut tirer de leurs cendres, il faut, comme disait le citoyen Caussidière, mettre dans un sac toutes les discordes, toutes les haines et le jeter à l'eau, ce mauvais sac! Ce ne serait pas, après tout, si difficile, car que voulons-nous tous? la République! Et par République, nous entendons tous un gouvernement populaire, qui soit le bon gardien des intérêts du peuple, qui s'occupe constamment des meilleurs moyens à employer pour soulager ceux qui souffrent. Voilà le gouvernement que nous voulons tous. Eh bien, au lieu de nous entre-déchirer, au lieu de tirer des coups de fusil (ce qui ne vide aucune question), discutons paisiblement, jusqu'à ce que nous sachions au juste comment doit être faite notre République pour donner au peuple le plus de bien-être possible. Discutons, mais pour Dieu, ne finissons plus nos discussions avec des coups de fusil et des pavés!

Cela dit, Jacques Bonhomme commence sa revue des travaux de la semaine.

Lundi.

La séance a bien débuté ce jour-là. M. Cavaignac est venu annoncer la dissolution des ateliers nationaux. M. Cavaignac a ajouté, du reste, que les ouvriers n'en souffriraient aucunement, attendu qu'il accordait des secours à ceux qui en auraient besoin, jusqu'à ce qu'ils trouvassent du travail. Pour le dire en passant, *Jacques Bonhomme* est très-content de la manière d'agir et de langage de M. Cavaignac. Celui-là n'est pas un charlatan qui fait des phrases, qui cherche, comme on dit, à jeter de la poudre aux yeux. C'est un homme qui dit nettement et simplement sa pensée, qui va droit au but, et qui agit comme il parle.

Jacques Bonhomme a une entière confiance en M. Cavaignac, et il espère qu'il sera, cette fois-ci, bien la bête noire. Seulement, Jacques Bonhomme voudrait bien que M. Cavaignac eût l'état-major, car si Jacques Bonhomme consent volontiers à être gouverné par un militaire, il a aussi très-peur du gouvernement militaire.

Donc M. Cavaignac a dissous ces prétendus ateliers nationaux où l'ouvrier allait tout simplement désapprendre à travailler. Le nouveau ministre des finances, M. Goudchaux, est venu présenter son plan de finances. Le plan consiste principalement à emprunter 150 millions à la Banque de France, et à établir un nouvel impôt qui va enlever à 35 millions sur les sommes qui seraient autrement prêtées à l'Etat. Il a pour 300 millions de dépôts aux Caisses d'épargne, et pour 250 millions de bons du Trésor; — 3/4 faite un peu à 3 millions à l'Industrie du bâtiment.

M. le ministre des finances a retiré aussi deux projets de loi qui avaient été présentés par son prédécesseur, M. Duclerc, pour le rachat des chemins de fer et à assurances. M. Duclerc voulait que le gouvernement exploitât lui-même tous les chemins de fer et se chargeât de faire toutes les assurances. Quant aux actionnaires des compagnies de chemins de fer et des compagnies d'assurances, on les aurait indemnisés bien un tout. C'était un plan absurde. M. Goudchaux a bien fait de le retirer. Mais il a eu tort de ne retirer que *provisoirement*. Aussi longtemps, en effet, que les entreprises des chemins de fer, par exemple, seront immaîtrisées et exploitées, il ne s'en ouvrira pas de nouvelles, et ce sera autant de travail de moins dans le pays.

Le plan de M. Goudchaux a été du reste parfaitement accueilli. Jacques Bonhomme pense que la sagesse et la modération de ce plan sont pour beaucoup dans le mouvement de confiance qui commence aujourd'hui à se faire sentir partout.

Mardi

On n'a pas fait grand'chose. On a beaucoup discuté sur les appointements à donner aux ministres. Il a été décidé que M. Cavaignac, qui est président du conseil, recevrait 10.000 f. par mois, et les autres ministres 4.000 f. La commission avait proposé 3.000 f., et Jacques Bonhomme trouve que c'était bien suffisant; mais il y a des gens qui pensent qu'un ministre ne peut pas vivre avec moins de 50 ou 60.000 f. par an. M. Thiers, par exemple, ce petit homme qui a toujours été partisan de grandes dépenses, aurait voulu qu'on donnât 5.000 f. aux ministres. L'Assemblée a pris moins plus économe que M. Thiers, mais elle ne l'a pas encore été suffisamment.

On a voté aussi différentes lois. Les millions demandés pour secourir l'industrie du bâtiment, Jacques Bonhomme espère que ce prêt accordé à une des principales industries de Paris donnera de bons résultats. Cependant Jacques Bonhomme pense qu'il ne faut pas marcher trop loin dans cette voie. Il craint que cette aide à une industrie ait, en effet, forcément enlevé aux autres, sur le gouvernement ne va pas chercher ses capitaux dans la zone; il les puise tous simplement dans les poches des contribuables. Quand donc il fait un prêt ou un cadeau à une branche de travail, il ne prélève tout simplement des impôts de travail qui supportent les frais de ce prêt ou de ce cadeau. Voilà pourquoi l'Etat doit être extrêmement sobre de largesses!

Mercredi.

On a démoli le ministère de l'instruction publique. M. Carnot, qui était le successeur de M. Carnot a approuvé la publication du *Manuel de l'Homme et du Citoyen* qui renferme des idées communistes. L'Assemblée n'a pas pensé qu'un ministre de l'instruction publique doit se faire le patron de ces idées-là, et elle a blâmé M. Carnot. Le lendemain, M. Carnot a donné sa démission.

Voici comment le ministère est maintenant composé :

MM. CAVAIGNAC, président du Conseil;
SÉNARD, ministre de l'intérieur;
BREUIL, ministre des affaires étrangères;
GOUDCHAUX, ministre des finances;
RECURT, ministre des travaux publics;
BUCHOUX, ministre de la justice;
LAMORICIÈRE, ministre de la guerre;
RASTIBE, ministre de la marine et des colonies;
TOURNOUER, ministre de l'agriculture et du commerce;
VAULABELLE, ministre de l'instruction publique.

On dit que le département des cultes, qui faisait partie du ministère de l'instruction publique, sera réuni au ministère de l'intérieur.

Dans la même séance, l'Assemblée a adopté l'emprunt de 150 millions que le ministère des finances a conclu avec la Banque, et vote un crédit de 3 millions à accorder aux associations de travailleurs. Jacques Bonhomme dira une autre fois son avis tant au long sur ces sortes d'associations; en attendant, il constate avec plaisir que l'Assemblée adopte avec empressement toutes les mesures qu'elle croit propres à améliorer la situation des travailleurs.

On a proposé aussi de supprimer le décret qui limite à onze heures la durée du travail dans les départements et à dix heures dans Paris. Ce décret a été funeste à notre industrie, il a augmenté les prix de revient et par conséquent diminué les débouchés. L'Assemblée en décidera prochainement la suppression, et elle fera bien.

Jeudi.

Jour de la cérémonie funèbre, il n'y a pas eu de séance. Un service en l'honneur des victimes des journées de juin a été célébré sur la place de la Concorde. Un autel y avait été dressé, le palais de l'Assemblée et la Madeleine étaient tendus de noir. Messieurs nous, hélas! ne plus revoir de si désolantes cérémonies!

Vendredi.

Le général Cavaignac a nommé la commission de l'état de siège. Jusques à quand? M. Cavaignac nous l'a laissé ignorer. M. Cavaignac a annoncé toutefois que les journaux supprimés pourraient reparaître, mais... avec un cautionnement. *Jacques Bonhomme* sera donc obligé d'avoir un cautionnement. Pauvre Jacques Bonhomme!

Jacques Bonhomme demande que M. le général Cavaignac, à son tour, soit tenu de consigner un cautionnement au trésor pendant toute la durée de ses fonctions; car la France a certainement plus besoin d'être assurée contre les faiblesses que peut commettre M. Cavaignac, président du conseil, qu'elle n'a besoin de l'être contre les sottises que peut dire M. Jacques Bonhomme, simple journaliste.

Le même jour, l'Assemblée a décidé :

1° Que les dépôts des caisses d'épargne au-dessous de 80 f. seront remboursés en argent;

2° Que les dépôts de 80 fr. et au-dessus, seraient remboursés en rentes à 5 *0/0* au cours de 80 fr. La caisse d'épargne recevrait un coupon qui leur donnera droit à 5 fr. de rentes. En vendant ce coupon à la Bourse, ils en retireront 50 fr. (dernier cours de la Bourse du 7 courant). — Mais *Jacques Bonhomme* pense qu'ils feront mieux de le garder. Les fonds publics monteront probablement encore, et, lorsque le 5 *0/0* sera, par exemple à 100 fr. il (droit à 120 avant le 24 février) vaut qu'ils auront peut-être 80, pourront, en le vendant, faire un bénéfice de 20 fr. sur chaque coupon.

L'Assemblée a décidé enfin que les bons du Trésor seront remboursés en rentes à 5 *0/0*, au cours de 55. C'est un peu plus que le cours de la Bourse du même jour. Jacques Bonhomme pense qu'on aurait mieux fait de s'en tenir au cours de la Bourse; car il ne faut pas que les créanciers de l'Etat soient exposés à perdre, en allant réaliser à la Bourse le montant de leurs créances. Jacques Bonhomme a toutefois la confiance que les fonds continueront à monter, et par conséquent, que s'il y a perte pour les porteurs de bons, cette perte sera extrêmement minime.

Samedi.

Il n'y a pas eu de séance à cause des réparations à faire dans l'intérieur de la salle. Dans les bureaux on a discuté le projet de constitution.

En résumé, tout a marché assez bien cette semaine, la confiance renaît et les affaires commencent à reprendre. Bon courage donc! encore quelques efforts et nous sortirons de la crise!

Le gérant, J. LOBET.

IMPRIMERIE CENTRALE DE NAPOLÉON CHAIX ET Cie, RUE BERGÈRE, 5.